ACCÈS AUX INSTALLATIONS AQUATIQUES

ENTRÉE

- Gratuit pour les résidents ayant leur Carte citoyen valide.
- 5 $/adulte et 3 $/enfant pour les résidents n'ayant pas de Carte citoyen valide.
- Aucun remboursement ne sera émis.
- La présence de spectateurs en tenue de ville est interdite, à l'exception des accompagnateurs.
- Les enfants de **10 ans et moins** doivent être accompagnés d'une personne responsable de 16 ans et plus en tout temps.
- Les accompagnateurs doivent respecter les ratios suivants :
  - **1 accompagnateur pour 6 enfants de 7 ans et moins.**
  - **1 accompagnateur pour 15 enfants de 8 ans et plus.**
- L'accompagnateur doit être dans l'eau avec les enfants en tout temps.
- Le responsable de la piscine peut exiger un test de nage aux enfants.
- **La douche savonneuse est obligatoire avant la baignade.**

TENUE DE BAIGNADE

- Seul le port du maillot de bain est accepté (aucun t-shirt, bermuda, sous-vêtement, ou vêtement de type *dry fit*).
- Une couche aquatique est requise pour les bébés et les jeunes enfants.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Seuls les ballons dorsaux, les ceintures et les vestes de flottaison individuelles reconnus sont autorisés (aucun brassard et flotteur gonflable).
- Les lunettes et les masques de natation sont permis.

SÉCURITÉ

- La nourriture et les boissons doivent être consommées dans l'aire commune ou sur la terrasse seulement.
- Les gommes doivent être jetées avant d'entrer dans l'eau.
- Les contenants de verre sont interdits.
- Les trottinettes, planches à roulettes et vélos doivent être laissés à l'extérieur des installations.

SÉCURITÉ (suite)

- Les poussettes, glacières et petites brouettes sont permises sur la promenade et dans l'aire commune.
- Les jeux et les objets gonflables provenant de l'extérieur sont interdits.
- Les animaux sont interdits à l'intérieur des installations.
- Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer les autres usagers ou employés de la piscine. Toute captation à connotation sexuelle ou violente est interdite.
- L'utilisation d'un haut-parleur doit se faire dans le respect des autres usagers et des employés de la piscine.
- Il est interdit de cracher, d'uriner, de se moucher ou de souiller l'eau.
- Il est interdit de consommer de l'alcool ou de la drogue, de fumer ou de vapoter.
- Une personne présentant des signes d'infection cutanée, de maladie contagieuse, d'agressivité ou dont les facultés semblent affaiblies peut se voir refuser l'accès à la piscine.
- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.